

# OO **PRO VELO** **REGION LAUSANNE**

ASSOCIATION POUR LE VÉLO EN REGION  
LAUSANNOISE

CASE POSTALE 7170  
1002 LAUSANNE  
0797939431

[WWW.PRO-VELO-LAUSANNE.CH](http://WWW.PRO-VELO-LAUSANNE.CH)  
[CONTACT@PRO-VELO-LAUSANNE.CH](mailto:CONTACT@PRO-VELO-LAUSANNE.CH)

Lettre recommandée

Commune de Chavannes-près-Renens  
Service des travaux  
Route de la Maladière 38  
1022 Chavannes-près-Renens

Lausanne, le 15 octobre 2010

## **Remarque concernant la mise à l'enquête d'un bâtiment universitaire – Rue de la Mouline 11 C-160-75-2-2010-ME**

---

Madame, Monsieur,

Notre association, fondée en 2001 et forte de plus de 1300 membres, entend promouvoir le vélo comme moyen de transport respectueux de l'environnement, sain, rapide et bon marché.

Nous avons examiné les plans de mise à l'enquête susmentionnée concernant le stationnement pour vélos. Le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC) indique à son article 32 que les constructions doivent être pourvues de locaux ou de couverts pour les deux-roues légers non motorisés et surtout l'art. 40a dudit règlement fixe qu'en l'absence de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers (notamment les normes VSS 640 065 et VSS 640 066).

Dans ce projet, un nombre important de places de stationnement vélos est prévu. Pour que ces places puissent répondre aux demandes des cyclistes, il est important qu'elles soient prévues couvertes et sécurisées selon la norme VSS 640 066.

En espérant que notre remarque retiendra toute votre attention en vue de favoriser la mobilité douce dans l'Ouest lausannois, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Karine Crousaz  
Présidente

Stéphane Bolognini  
Membre du comité